



**Ville de Sainte-Catherine-  
de-la-Jacques-Cartier**

## **AVIS DE PROMULGATION**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné à tous les citoyens et citoyennes de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier :

**QUE** le conseil, à sa séance ordinaire du 28 juin 2021, a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1551-2021  
AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1495-2020 ET LE RÈGLEMENT 684-1993  
CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE DE LA VILLE DE SAINTE-CATHERINE DE LA  
JACQUES-CARTIER AFIN DE RÉDUIRE LA LIMITE SUR L'AVENUE DES CATHERINE**

**QUE** ledit règlement entre en vigueur selon la Loi.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Toutefois, étant donné que les bureaux de la municipalité sont fermés au public pour une période indéterminée, nous vous invitons à en prendre connaissance sur le site Internet de la municipalité.

Fait à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 30 juin 2021.

Marcel Grenier  
Directeur général et greffier